



DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT AUX ALLOCATAIRES DU RSA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Tél : 03 27 95 95 00

Fax : 03 27 92 98 64

www.mairie-en-ligne.com

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mercredi, Jeudi

de 10h à 12h et de 14h à 17h30

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

(du lundi au vendredi de 8h30 à 10h sur rdv uniquement)

DEMANDE DE CARTE ALLOCATAIRE DU RSA

La carte de transport aux allocataires du R.S.A. est délivrée par le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis dont le siège se situe à GUESNAIN.

Conditions d'obtention :

- être titulaire du RSA.

Validité :

- valable trois mois consécutifs en usage illimité (semaine, dimanches et jours fériés) et doit être renouvelée en cas de besoin.

Coût :

- gratuite (le CCAS prend en charge 50 % soit 15€ par carte, le solde étant pris en charge par le Syndicat de Transports)

Délai d'obtention :

- 1 mois

Formalités :

- Retirer le dossier de demande (attestation sur l'honneur) au Centre Communal d'Action Sociale ou au Point de vente Évéole Place de Gaulle à DOUAI ou téléchargée sur internet <https://eveole.com/tarifs/>
- Pièces à fournir lors de l'ouverture du dossier :
 - o Une photo d'identité ou carte évéole,
 - o attestation sur l'honneur téléchargée ou retirée en agence,
 - o copie de la carte d'identité (recto-verso), ou livret de famille, ou passeport,
 - o copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - o attestation de paiement du RSA de la CAF du mois précédent.
